

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :
FINANCES LOCALES

Sous matière :
FONDS DE CONCOURS

**OBJET :
DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS
AUPRES DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
CASTELNAU-
DARY
LAURAGAIS
AUDOIS**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V, qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de concours pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, aux communes membres, après accord de leur assemblée délibérante,

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (3CLA), dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, perçoit des redevances pour des antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau de Castelnaudary pour le montant prévisionnel 2020 de 25 032.40 €.

Monsieur le Maire sollicite un fonds de concours à la CCCLA à hauteur de 25 032,40 € pour l'aménagement de la première tranche d'un vestiaire à la Giraille (VRD clos couvert) estimé à 380 000 € HT.

Vu la Commission des Finances en date du 27 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de solliciter un fonds de concours de 25 032.40 € à la CCCLA destiné à l'aménagement de la première tranche d'un vestiaire à la Giraille pour un montant estimé de 308 000 € HT.

PRECISE que le fonds de concours sera encaissé au compte 13151 – GFP de rattachement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021242-DE

